



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 20 janvier 2026

Vote(s) pour : 47  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 26 janvier 2026,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-01-26-BD-11 :

**Avenant n°1 à la Convention de gestion relative à l'entretien des espaces verts et des corbeilles de propreté sur le parcours des lignes de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) / METTIS.**

Rapporteur : Monsieur Bertrand DUVAL

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-2,  
VU le décret n°2017-1412 en date du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée "Metz Métropole",  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil en date du 11 juillet 2011, relative à la compétence voirie affectée au Transport en Commun en Site Propre (TCSP), en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la convention de gestion relative à l'entretien des espaces verts et des corbeilles de propreté sur le parcours des lignes de Transport en Commun en Site Propre Mettis, valable jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans (durée maximale de la convention de cinq ans),  
VU le projet d'avenant n°1 à la convention de gestion relative à l'entretien des espaces verts et des corbeilles de propreté sur le parcours des lignes de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Mettis,  
CONSIDERANT la création de nouveaux aménagements et de nouveaux ouvrages accessoires participant à l'évolution des lignes Mettis et la nécessité d'intégrer dans le périmètre de la convention les nouveaux espaces verts et l'ajout de corbeilles de propreté sur le prolongement de la ligne Mettis A jusqu'à son nouveau terminus "Hôpital Schuman" et aussi celles de la station Saint-Nicolas sur la future ligne Mettis C,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 (joint en annexe) à la convention de gestion relative à l'entretien des espaces verts et des corbeilles de propreté sur le parcours des lignes de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) Mettis,  
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

NDP

Metz, le 27 janvier 2026

Le Secrétaire de séance

  
Damien PARMENTIER  
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



**AVENANT N°1 à la CONVENTION DE GESTION DE SERVICES  
ENTRE METZ METROPOLE ET LA VILLE DE METZ  
RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CORBEILLES DE PROPETE  
DANS LE PERIMETRE DES VOIRIES "TCSP"**

Entre,

D'une part

**Metz Métropole**

Domiciliée : Maison de la Métropole, 1 Place du Parlement de Metz, CS 30353, 57011 METZ CEDEX1

Représentée par Monsieur Bertrand DUVAL, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2021 et par arrêté de délégation en date du 16 juillet 2021

ci-après dénommée L'Eurométropole de Metz ou Metz Métropole

Et d'autre part

**La Ville Metz**

Domiciliée : Hôtel de Ville, 1 place d'Armes – J. F. Blondel à Metz

Représenté par François GROSDIDIER, Maire, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021.

ci-après dénommée la Commune ou la Ville de Metz

**Préambule**

Par délibération en date du 11 juillet 2011, le Conseil de Communauté de Metz Métropole avait opté pour la compétence voirie affectée au Transport en Commun en Site Propre (TCSP), en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 et de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Depuis novembre 2013, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a signé avec la Ville de Metz une convention de prestations de services renouvelée par tacite reconduction. Dans le cadre de son passage en Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Eurométropole s'est vue transférer les compétences prévues à l'article L.5217-2 du CGCT et notamment la création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation, parcs et aires de stationnement et création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires.

La Ville de Metz et l'Eurométropole de Metz ont ainsi défini de nouvelles modalités d'exercice de leurs compétences respectives sur les espaces publics et la voirie. Ces modalités ont été traduites via des conventions successives dont la dernière convention de gestion de services permettant à la Ville de Metz de réaliser les prestations de propreté et d'entretien des espaces verts pour le compte de l'Eurométropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 renouvelable par période annuelle, par tacite reconduction dans la limite de trois ans (durée maximale de la convention de cinq ans).

Compte-tenue de la création de nouveaux aménagements dont certains en sites propres et de nouveaux ouvrages accessoires participant à l'évolution des lignes de TCCP, conformément à l'article 6, il convient d'adapter ou modifier par voie d'avenant le réseau confié à l'exploitation du réseau de transport en commun, notamment pour l'ajout de corbeilles de propreté sur le prolongement de la ligne Mettis A (qui sera renommée ligne Mettis D) jusqu'à son nouveau terminus "Hôpital Schuman" et aussi celles de la station Saint-Nicolas sur la future ligne Mettis C, mais arrêt déjà exploité par le réseau TC car situé sur un tronçon commun à plusieurs lignes structurantes.

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1**

Le présent avenant modifie la participation financière que l'Eurométropole de Metz versera à la Ville de Metz au titre d'une participation annuelle au coût d'entretien et de gestion d'un montant supplémentaire à signature de cet avenant de **7 200€**.

Ainsi, la participation mentionnée en l'article 3 (Modalité financière) est modifiée comme suit :

- Gestion et entretien des espaces verts ..... **102 775 €**
- Entretien et collecte des corbeilles de propreté (94 500 + 7 200) ..... **101 700 €**

Cette participation d'un montant total de **204 475 €** sera réglée en une seule fois sur présentation d'un titre établi par la Ville de Metz, reçu au plus tard au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivant la période de réalisation des prestations.

#### **ARTICLE 2**

La formule de révision prendra la valeur  $P_0$  = montant de la participation initiale (**204 475 €**) dans l'article 3.2 de la convention.

Ainsi le montant révisé à l'année  $n$  ( $P_n$ ) sera déterminé suivant la formule  **$P_n = P_0 \times (I_n/I_0)$**

$I_n$  : valeur du dernier indice de référence définitif connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année  $n$

$I_0$  : valeur de l'indice de référence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2023

#### **ARTICLE 3**

L'**annexe 1** jointe ci-après remplace l'annexe 1 de la convention initiale.

#### **ARTICLE 4**

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.



**Résumé de l'acte****057-200039865-20260126-2026-01-BD11-DE**

**Numéro de l'acte :** 2026-01-BD11  
**Date de décision :** lundi 26 janvier 2026  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Avenant n°1 à la Convention de gestion relative à l'entretien des espaces verts et des corbeilles de propreté sur le parcours des lignes de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) / METTIS.  
**Classification :** 1.4 - Autres types de contrats  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 29/01/2026  
**Numéro AR :** 057-200039865-20260126-2026-01-BD11-DE  
**Document principal :** 99\_DE-11.pdf

**Historique :**

29/01/26 13:47	En cours de création	
29/01/26 13:48	En préparation	Catherine DELLES
29/01/26 14:59	Reçu	Catherine DELLES
29/01/26 14:59	En cours de transmission	
29/01/26 15:02	Transmis en Préfecture	
29/01/26 15:08	Accusé de réception reçu	